



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet SPICT SAEA: Livraison de serviceSGI	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-204341/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client 3274341	Date 2020-06-30
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-625-38036	
File No. - N° de dossier 625zm.21120-204341	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-07-20	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Haroutounian, Rosanna	Buyer Id - Id de l'acheteur 625zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 354-5346 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 003

La présente modification vise à modifier la demande de propositions et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DP :

Révision n° 15. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 1 – SERVICES D'APPLICATION PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE CTO1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des services d'application au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables à ceux d'un architecte d'applications et de logiciels pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'architecte d'applications et de logiciels de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) avoir été conclu avec un client unique;b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications;c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres). <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un programmeur/analyste pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT du programmeur/analyste de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).</p> <p>Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux incluant une liste des tâches détaillée, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client du contrat en question. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste des tâches fournie correspond à au moins 50 % des tâches et/ou les produits livrables de l'EDT pour la catégorie de ressources.</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de l'organisation cliente; b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant); c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client; d) le numéro du contrat ou le numéro de référence; e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications; f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications; g) le nom complet de la ressource, le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis; h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT; i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence. <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.	

Révision n° 16. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 2 – SERVICES DE GESTION DE L'INFORMATION/TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE CTO1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des Services de gestion de l'information/technologie de l'information au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables à ceux d'un architecte technique pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'architecte technique de cette 	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) avoir été conclu avec un client unique;b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications;c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres). <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un architecte de technologie pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT de l'architecte de technologie de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).</p> <p>Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux incluant une liste des tâches détaillée, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client du contrat en question. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste des tâches fournie correspond à au moins 50 % des tâches et/ou les produits livrables de l'EDT pour la catégorie de ressources.</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom de l'organisation cliente;b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications;g) le nom complet de la ressource, le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;</p> <ul style="list-style-type: none">h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT;i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence. <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>	

Révision n° 17. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 3 – SERVICES A L'ENTREPRISE PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE CTO1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des Services à l'entreprise au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables à ceux d'un analyste des systèmes opérationnels pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'analyste des systèmes opérationnels de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin. <p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">a) avoir été conclu avec un client unique;b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications;	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;</p> <p>d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres).</p> <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un spécialiste, soutien des opérations pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT du spécialiste, soutien des opérations de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 14 = 7).</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux incluant une liste des tâches détaillée, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client du contrat en question. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste des tâches fournie correspond à au moins 50 % des tâches et/ou les produits livrables de l'EDT pour la catégorie de ressources.</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de l'organisation cliente; b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant); c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client; d) le numéro du contrat ou le numéro de référence; e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications; f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications; g) le nom complet de la ressource, le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis; h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT; i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence. <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.	

Révision n° 18. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 4 – SERVICES DE GESTION DE PROJETS PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE CTO1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des Services de gestion de projets au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables à ceux d'un architecte-conseil de l'organisation pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'architecte-conseil de l'organisation de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) avoir été conclu avec un client unique;b) avoir une valeur initiale minimale de 1 000 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications;c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres). <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un gestionnaire de projet pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT du gestionnaire de projet de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).</p> <p>Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux incluant une liste des tâches détaillée, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client du contrat en question. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste des tâches fournie correspond à au moins 50 % des tâches et/ou les produits livrables de l'EDT pour la catégorie de ressources.</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom de l'organisation cliente;b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications;g) le nom complet de la ressource, le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT;</p> <p>i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence.</p> <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.</p>	

Révision n° 19. À la PIÈCE JOINTE 4.1 – CRITÈRES TECHNIQUES

VOLET DE TRAVAIL 5 – SERVICES DE CYBER PROTECTION PARTIE A : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES – LE SOUMISSIONNAIRE CTO1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
CTO1-A	<p>EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer dans son offre qu'il a fourni des Services de Cyber Protection au cours des cinq dernières années à la date de publication initiale du présent appel d'offres, comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. En utilisant un contrat de référence, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services qui sont identiques ou semblables à ceux d'analyste de la sécurité des réseaux pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux (EDT) de l'analyste de la sécurité des réseaux de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin. <p>Ce contrat doit répondre aux conditions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">a) avoir été conclu avec un client unique;b) avoir une valeur initiale minimale de 500 000 \$ CA avant les taxes applicables, excluant les modifications;	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>c) s'être échelonné sur une période initiale minimale d'un an, excluant les modifications;</p> <p>d) avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou être en cours de réalisation (à la date de publication initiale du présent appel d'offres).</p> <p>2. En utilisant le même contrat de référence du point 1 ci-dessus ou un deuxième contrat, le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services identiques ou semblables à ceux d'un spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée pour lesquels une personne assumant les fonctions d'une ressource unique a un minimum de 120 jours facturables pour une période d'un an. Pour démontrer une catégorie de ressources semblable, le soumissionnaire doit faire correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT du spécialiste des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Dans le cas où 50 % des tâches donnent lieu à une décimale (par exemple 4,5 tâches), le nombre de tâches doit être arrondi à la baisse (donc 4 tâches seraient acceptées comme équivalent). Pour les catégories de ressources identiques, le Canada considérera automatiquement que les catégories de ressources citées en référence et obtenues au moyen du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) correspondent à 50 % aux tâches de l'EDT pour ce besoin.</p> <p>Si le soumissionnaire indique un deuxième contrat de référence, ce contrat doit répondre aux exigences des points 1. a) à d) ci-dessus.</p> <p>Aux fins de ce critère, une ressource unique est définie comme un poste pour cette catégorie de ressources, que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée.</p> <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 14 = 7).</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	<p>Si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux incluant une liste des tâches détaillée, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client du contrat en question. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste des tâches fournie correspond à au moins 50 % des tâches et/ou les produits livrables de l'EDT pour la catégorie de ressources.</p> <p>3. Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de l'organisation cliente; b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant); c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client; d) le numéro du contrat ou le numéro de référence; e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications; f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications; g) le nom complet de la ressource, le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis; h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT; i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence. <p>Les renseignements énumérés ci-dessus devraient être présentés avec la soumission à l'aide du formulaire O1-A.</p> <p>Remarque à l'intention du soumissionnaire : Le ou les contrats de référence doivent avoir été établis avec le soumissionnaire qui présente une soumission relativement à ce besoin. Par « soumissionnaire », on entend la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumet une offre en vue d'exécuter un</p>	

N° du CTO	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire (renvoi aux documents justificatifs inclus dans la soumission)
	contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.	

Révision n° 20. Au Formulaire O1-A

Supprimer : dans son intégrité.

Insérer :

FORMULAIRE O1-A EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE
<p>Conformément aux exigences du critère d'évaluation obligatoire CTO1-A, fournissez les renseignements suivants pour chaque contrat indiqué :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le nom de l'organisation cliente;b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);c) le nom complet du client, son adresse courriel et son titre;d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications;g) le nom complet de la ressource, le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT);i) pour les catégories semblables (comme on le décrit dans le CTO1-A), la mise en correspondance des tâches de la catégorie de ressources de l'énoncé des travaux (EDT) pour le présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence. <p>Aux fins de ce critère, le terme « tâche » inclut les produits livrables indiqués dans l'EDT pour la catégorie de ressources. Par exemple : Si une catégorie de l'EDT définit 11 tâches et 4 produits livrables, le soumissionnaire peut utiliser 7 des tâches et produits livrables de la catégorie de l'EDT pour satisfaire à l'exigence de mise en correspondance de 50 % (50 % de 15 = 7).</p>

Le tableau 1 est fourni pour aider les soumissionnaires à structurer les renseignements requis pour le CTO1-A. Les soumissionnaires devraient reproduire le tableau 1 ci-dessous selon leurs besoins pour fournir les renseignements requis.

1. Numéro du contrat de référence	N° :
2. Préciser la catégorie de ressources de l'EDT du présent appel d'offres.	Catégorie de ressources :
3. Préciser la catégorie de ressources indiquée dans le contrat cité en référence. Sélectionner l'énoncé approprié : Énoncé A : Cette catégorie de ressources a été acquise par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT et est identique à la catégorie de ressources des SPICT mentionnée au point 2 ci-dessus. OU Énoncé B : Cette catégorie de ressources a été acquise par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT et est semblable à la catégorie de ressources des SPICT mentionnée au point 2 ci-dessus. OU Énoncé C : Cette catégorie de ressources a été acquise en dehors du mécanisme de passation de marchés des SPICT et est semblable à la catégorie de ressources des SPICT mentionnée au point 2 ci-dessus.	Catégorie de ressources : Insérer la déclaration applicable dans son intégralité :
4. Tâches de l'EDT, y compris les produits livrables pour la catégorie de ressources du présent appel d'offres	Tâches pour la catégorie de ressources du contrat de référence
a) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence) Exemples de texte à insérer : « Mise en correspondance avec la tâche a) de l'EDT »
b) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
c) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
d) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
e) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
f) (Insérer la tâche de l'EDT)	(Insérer la tâche du contrat de référence)
etc.	etc.

Nombre de tâches et de produits livrables mis en correspondance :	
--	--

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 10: En ce qui concerne le CTO5 pour tous les volets, veuillez confirmer que les trois projets distincts de GI-TI doivent être liés au même contrat et non à trois contrats différents.

Réponse 10: Non. Le soumissionnaire peut utiliser trois contrats distincts pour démontrer qu'il a réalisé trois projets qui répondent aux exigences du critère CTO5 pour tous les volets.

Question 11: En ce qui concerne le CTC1 pour tous les volets, veuillez confirmer les éléments suivants :

Si une entreprise cite deux contrats distincts pour respecter le critère, chaque contrat cité doit dépasser le minimum de 120 jours facturables pour chaque catégorie.

- a. Les deux contrats cités en référence peuvent s'échelonner sur la même période pour les jours facturables.
- b. De multiples ressources peuvent être utilisées pour chaque contrat (même autorisation de tâches) pourvu que chaque ressource mentionnée le soit pour une période différente.
- c. Il n'est pas nécessaire que chaque ressource indiquée dépasse le minimum de 120 jours facturables pourvu qu'une des ressources de la même catégorie dépasse ce minimum. P. ex. contrat 1, ressource 1, autorisation de tâches 1, 300 jours facturables, ressource 2 en remplacement de la ressource 1 pour le même contrat et la même autorisation de tâches, 90 jours facturables pendant une période différente. Le total de jours facturables pour ce contrat serait de 390.

Réponse 11: Le soumissionnaire doit démontrer dans sa réponse au CTC1 que le nombre de jours facturables pour une seule catégorie de ressources dans le contrat cité en référence dans la réponse du soumissionnaire au CTO1-A dépasse 120 jours facturables. Si le soumissionnaire cite un deuxième contrat en référence dans sa réponse au CTC1 pour démontrer le nombre de jours facturables pour une seule catégorie de ressources, le deuxième contrat doit respecter les exigences du CTO1-A, y compris l'obligation d'avoir dépassé le minimum de 120 jours facturables. Veuillez-vous reporter aux modifications 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

- a. Si le soumissionnaire utilise deux contrats pour démontrer qu'une ressource unique dans chaque contrat, définie comme un poste pour cette catégorie de ressources que diverses personnes peuvent remplir, mais pas de manière simultanée, a dépassé le minimum de 120 jours facturables, la période de travail pour les personnes ayant participé à un contrat peut chevaucher la période de travail des personnes dans le deuxième contrat.
- b. Les jours facturables au-delà de 120 jours pour chaque catégorie de ressources précisée dans le critère pour chaque volet de travail peuvent être démontrés par diverses personnes qui ont occupé un poste pour cette catégorie de ressources, pourvu que leurs jours facturables n'aient pas été accumulés simultanément.

- c. Chaque personne qui a travaillé pour remplir le rôle d'une ressource unique n'a pas à démontrer qu'elle a dépassé le minimum de 120 jours facturables, pourvu qu'une personne ait dépassé les 120 jours facturables pour chaque catégorie de ressources indiquée dans le critère pour chaque volet de travail.

Question 12: Pour les critères CTO1-A et CTC1, les soumissionnaires peuvent démontrer des catégories de ressources semblables en faisant correspondre au moins 50 % des tâches de l'EDT de cette exigence aux tâches de la catégorie de ressources mentionnée dans le contrat de référence. Toutefois, l'EDT de certains contrats ne fournit qu'une description de haut niveau des travaux à réaliser, plutôt que de donner une liste détaillée des tâches et des produits livrables. De plus, dans bien des cas, les ressources peuvent avoir réalisé des tâches et des produits livrables requis dans le cadre de contrats dont l'EDT ne faisait pas mention. Par conséquent, en réponse à cette exigence, est-ce que l'État acceptera les contrats qui ne mentionnent pas précisément ces tâches et produits livrables, pourvu que les soumissionnaires fournissent en référence un client qui pourra confirmer que les travaux effectués comprenaient les tâches et produits livrables précis indiqués?

Réponse 12: Pour les critères CTO1-A et CTC1, si le contrat de référence du soumissionnaire ne comporte pas d'énoncé des travaux incluant une liste des tâches détaillée, le soumissionnaire doit fournir une liste des tâches effectuées dans le cadre du contrat de référence qui peut être confirmée et validée par le client du contrat en question. Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la liste des tâches fournie correspond à au moins 50 % des tâches et/ou des produits livrables de l'EDT pour la catégorie de ressources. Veuillez-vous reporter aux modifications 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

Question 13: Le CTC1-A dans chaque volet de travail exige que les soumissionnaires fournissent les renseignements suivants pour chaque contrat au moyen du formulaire O1-A :

- a) le nom de l'organisation cliente;
- b) le nom du projet dans le cadre duquel les services ont été fournis (le cas échéant);
- c) au minimum, le nom complet et l'adresse courriel du client. Les soumissionnaires doivent en outre indiquer le titre du client;
- d) le numéro du contrat ou le numéro de référence;
- e) les dates de début et de fin de la période initiale du contrat, excluant les modifications;
- f) la valeur initiale minimale (avant les taxes applicables) de la durée initiale du contrat, excluant les modifications;
- g) le nom complet de la ressource, inclure les noms des ressources de remplacement, les dates de début et de fin du travail de chaque ressource (JJ/MM/AAAA), le titre de la ressource et la période d'un an au cours de laquelle les 120 jours facturables pour la catégorie de ressources indiquée dans le contrat de référence ont été accomplis;
- h) une déclaration claire indiquant si le contrat de référence a été obtenu par l'intermédiaire du mécanisme de passation de marchés des SPICT;
- i) pour les catégories semblables, la mise en correspondance des tâches de l'EDT du présent besoin avec les tâches de la catégorie de ressources figurant dans le contrat de référence.

Toutefois, le formulaire O1-A ne fournit pas l'espace nécessaire pour indiquer tous ces renseignements. Veuillez confirmer que les soumissionnaires peuvent modifier le formulaire O1-A pour indiquer tous les renseignements susmentionnés.

Réponse 13: Le but des formulaires et des tableaux est d'aider les soumissionnaires à présenter leurs réponses. Le soumissionnaire a la responsabilité de démontrer clairement dans sa soumission comment il répond aux exigences de chaque critère indiqué dans la pièce jointe 4.1 Critères techniques, ainsi que dans les modifications à la demande de propositions pour le ou les volets de travail pour lesquels le soumissionnaire présente une soumission.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.

REMARQUE : UNE SOUMISSION DÉJÀ PRÉSENTÉE PEUT ÊTRE MODIFIÉE AVANT LA DATE DE CLÔTURE. LA CORRESPONDANCE CONCERNANT UNE MODIFICATION DEVRA INDIQUER LE NUMÉRO DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS ET LA DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS.

LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES UNIQUEMENT À L'UNITÉ DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) VIA LE SERVICE CONNEXION POSTEL.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui doivent s'inscrire à Connexion postel, voici l'adresse électronique : tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Les soumissionnaires intéressés doivent s'inscrire le plus tôt possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de la DP (afin de garantir une réponse). Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.